

D.2016.07.06.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

7 – RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION

7.2 – Cession d'un terrain à Langlade

L'an deux mille seize, le six juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M.Arévalo)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) a été sollicité par MEDIPOLE GARONNE pour lui céder un terrain lui appartenant et situé à proximité du centre d'exploitation et de maintenance des bus de Langlade.

La parcelle concernée, qui figurait au cadastre de Toulouse Lafourguette sous l'ancien n° 26 de la section BO pour une superficie de 5 155 m², a été réunie avec d'autres parcelles pour former la parcelle cadastrée 840 BO 40. La partie de parcelle à céder est en cours d'arpentage.

Cette parcelle a été acquise par le SMTC en 2007 et n'a pas été utilisée pour l'exploitation des transports urbains de personnes.

L'offre d'achat est effectuée au prix de 360 000 euros hors taxes pour un terrain cédé en l'état. Toute dépollution éventuelle sera prise en charge par l'acquéreur.

Ce prix correspond à l'avis du service des Domaines du 22 Janvier 2016.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la cession de ce bien.

* *
*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la cession à MEDIPOLE GARONNE de l'ancienne parcelle figurant au cadastre sous le n° 26 de la section BO, pour une surface de 5 155 m², sous réserve d'arpentage, à extraire de la parcelle cadastrée 840 BO 40, au prix de 360 000 euros hors taxes.

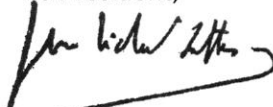
ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer les actes correspondants et tout document afférent à ce dossier.

ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 775.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



Service évaluations
Cité administrative
Bâtiment C – 5^{ème} étage
31074 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 05 34 44 83 17
Fax. : 05 34 44 83 06



AVIS DU DOMAINE (Valeur vénale)

Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Article R.3211-9
et Code de la construction et de l'habitation
Article R.451-10

michel.arnaud1@dgfip.finances.gouv.fr

2016-840V0143

Enquêteur : Michel ARNAUD

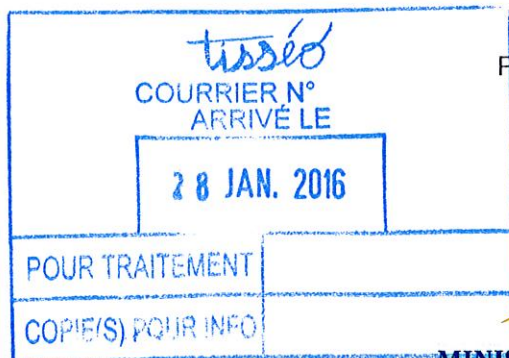
Monsieur le Directeur
S M T C
7, esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

- 1. Service consultant :** Dossier suivi par Brigitte DEVILLE – Réf : DGAR/AJ/BD/2016/9211.
- 2. Date de la consultation :** Lettre du 13 janvier 2016 reçue le 19 janvier 2016.
- 3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Projet de cession d'un terrain à bâtir à la clinique Médipôle Garonne.
- 4. Propriétaires présumés :** SMT C.
- 5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**
Commune de **TOULOUSE LA FOURGUETTE**
Un terrain cadastré – Préfixe 840 – Section BO – Parcelle n° 26 d'une superficie de 5 155 m² située au lieu dit « Braqueville ».
- 6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers**
Zone UE2 du P.L.U. de la commune de Toulouse approuvé 27 juin 2013.
- 7. Origine de propriété :** Acquisition par acte en date du 3 décembre 2007 au prix de 270 637,50 € rédigé par M^o Xavier POITEVIN.
- 8. Situation locative :** Évaluation du bien libre de toute occupation.
- 9. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :**
Compte tenu tant des caractéristiques des biens en cause que des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale de ce terrain peut être fixée à un montant de **360 000 € HT**.
- 10. Observations particulières :**
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

A Toulouse, le 22 janvier 2016

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
L'Inspecteur,

Michel ARNAUD



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160706-20160706-7-2-DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016